

Déclaration liminaire au CTSD du 22 janvier 2019

Tout d'abord, permettez-moi, Madame la Directrice académique, de vous présenter de la part de l'UNSA Education 01, ainsi qu'à tous les membres de la DSDEN, nos meilleurs vœux pour cette année 2019 en vous souhaitant toute la sérénité nécessaire pour relever les défis qui se présentent à notre service public d'éducation ainsi qu'une bonne santé à vous et à vos proches.

Assurément, la répartition, entre les académies, des mesures budgétaires pour la rentrée 2019 concernant le second degré, est un affichage en trompe-l'œil. En effet, le ministère tente un tour de passe-passe pour dissimuler la suppression de 2 085 emplois qu'il convertit en heures supplémentaires.

Nous le redisons : les heures supplémentaires et les postes ce n'est pas pareil, ni pour les élèves, ni pour les professeurs. Ces mesures vont mettre encore un peu plus sous pression les établissements alors que les enseignants ont exprimé leur opposition aux heures supplémentaires imposées au travers de la pétition lancée par le SE-UNSA en septembre.

Dans le second degré, la suppression des emplois dans les lycées généraux et technologiques (moins 34 postes) va mettre les établissements de notre académie sous une pression intenable. En effet, ils devront à la fois accueillir plus d'élèves qu'à la rentrée 2018 et mettre en œuvre des réformes structurelles importantes. Et que dire des conditions de travail dans les collèges de l'Ain au vu de la dotation de 4 postes sur 62 accordés à l'académie pour 643 élèves prévus en plus. Pour l'UNSA Education, modifier et élargir l'offre de formation pour chacun des élèves sans dégrader les taux d'encadrement, préserver les nécessaires groupes à effectifs réduits et l'accompagnement personnalisé tiendra de la quadrature du cercle. La martingale des heures supplémentaires se heurtera aux contraintes organisationnelles et humaines.

En ce début d'année, la réforme du lycée et du bac amorcée depuis février 2018 se met en place concrètement dans les académies et dans les établissements. Pour faire réussir la réforme du lycée, l'UNSA Education revendique :

- Une dotation rectorale suffisante pour financer les enseignements de spécialité sans passer par la marge des établissements (dotation horaire supplémentaire) qui doit être dédiée à des modalités pédagogiques permettant un meilleur accompagnement des élèves (dédoulement, co-animation, accompagnement personnalisé...). L'offre d'options, qui est aussi prélevée sur cette marge, devrait faire l'objet d'une dotation rectorale spécifique !
- Un calcul des dotations des établissements revu à la hausse : financer 3 enseignements de spécialité par groupes de 35 élèves est une base de calcul trop étroite pour proposer des choix plus ouverts aux élèves et permettre d'ouvrir des enseignements de spécialité à faible effectif.
- Une carte des spécialités ambitieuse qui ouvre le choix des élèves, pour éviter la reproduction des filières existantes du bac général. Les lycées des quartiers prioritaires doivent bénéficier de spécialités rares pour renforcer leur attractivité.
- Une prise en compte spécifique des établissements isolés ou des petits lycées : la création de réseaux d'établissement peut être utile en milieu urbain mais n'est pas adaptable partout, des moyens supplémentaires doivent être donnés en milieu rural pour assurer une offre suffisante.

L'UNSA Education a défendu tout au long des discussions avec le ministère des modalités garantissant à la fois un bac ambitieux, évaluant des compétences diversifiées, utiles pour l'enseignement supérieur, et le caractère national du diplôme. L'UNSA Education regrette l'incohérence de l'élaboration parallèle des projets de programme, par le Conseil Supérieur des Programmes, et de la définition des modalités d'épreuves, au sein de la direction générale de l'enseignement scolaire du ministère. L'un ne va pas pourtant pas sans l'autre !

Le SE-UNSA a porté dans les discussions une vision ambitieuse des épreuves terminales, impliquant de nouveaux types d'exercices pour mieux préparer les élèves à la réussite dans l'enseignement supérieur. Et il portera cette position lors de la réunion du Conseil Supérieur de l'Education consacrée à ce sujet, probablement en février.

Concernant les épreuves ponctuelles qui compteront pour 30 % de la note du bac, l'UNSA Education s'est positionné pour des modalités souples de mise en œuvre, avec une organisation de l'anonymat assurée par les établissements

de manière autonome et invite les enseignants qui s'investissent dans les conseils pédagogiques s'opposer à la mise en œuvre d'usines à gaz.

Le SE-UNSA a porté deux exigences sur lesquelles le ministère s'est engagé durant les négociations qui ont précédé la réforme :

- la mise en œuvre d'une banque numérique de sujets assurée à l'échelle ministérielle, évoquée dans les textes réglementaires
- la création d'une indemnité pour correction d'épreuves en cours d'année, pour prendre en compte la charge de travail d'évaluation qui ne sera plus couverte par les indemnités pour correction de copies des épreuves terminales. Le ministère avait annoncé en avril que cette indemnité serait intégrée à l'agenda social du ministère pour l'année 2019.

L'UNSA Education se positionne depuis de nombreuses années pour faire évoluer le lycée général et technologique et le bac. Si la réduction du nombre d'épreuves terminales va dans le bon sens, on peut aller plus loin, notamment pour rapprocher la voie générale et la voie technologique, et permettre aux élèves de la voie générale, de choisir des spécialités dans la voie technologique.

Pour l'UNSA Education, un accompagnement des élèves, plus conséquent que les 54 heures annuelles inscrites dans les grilles horaires, doit être assuré, en lien avec les Psychologues de l'Education Nationale, pour les aider à construire leur orientation. Le choix des spécialités ne doit pas devenir un déterminant du dispositif parcoursup pour intégrer telle ou telle filière.

Les nombreux chantiers s'amoncellent et sont traités en rafale, au-delà des problématiques de fond propres à chaque chantier, ce rythme effréné ne permet pas un dialogue social abouti et ne permettra pas une mise en œuvre sereine. Concernant la réforme de la voie professionnelle, les personnels ne disposeront pas du temps d'appropriation et de réflexion nécessaires. L'impact de ces nombreuses évolutions sur la charge de travail et les conditions d'enseignement sera conséquent.

Pour l'UNSA Education, les PLP doivent être respectés et leur investissement reconnu. Une mise en œuvre progressive de la réforme doit être envisagée en dégageant des moyens en temps de travail collectif.

Par ailleurs, l'UNSA Education continue de revendiquer :

- l'alignement de l'indemnité liée aux classes à examen (ISS voie pro) avec la pondération des LGT, plus juste et avantageuse.
- la création d'une indemnité pour la prise en charge de la certification en CCF.

Pour l'UNSA Education, le flou entretenu sur ce budget par le ministère et la répartition académique pour notre département vont provoquer un atterrissage très brutal lorsque enseignants, parents et élus locaux vont en découvrir la déclinaison précise dans leurs écoles, leurs collèges et leurs lycées.

Enfin, pour compléter ce tableau peu rassurant pour les personnels, les organisations syndicales CGC, CFDT, CFTC, CGT, FA FP, FSU, Solidaires, UNSA représentatives de plus de 5 millions d'agent-es, s'inquiètent de l'avenir promis à la Fonction publique par le gouvernement et lui demandent d'entendre leurs revendications dans le communiqué commun du 15 janvier 2019.